

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014**

**Présidence : Sonja Molinari**

La séance est ouverte à 18 h 33 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder, et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Marie-Claire Cotillon, Elvia Cambier, Anne Hiltpold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari et Henriette Stebler, Conseillères municipales

MM. Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mme Vaucher, M. Pistis et M. Pollini.

La Présidente ouvre la séance. Elle excuse Mme Vaucher et M. Pistis et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **118-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant
5. Délibération administrative **125-2014 R** : Crédit d'étude pour la réalisation d'un projet de logements et d'un programme d'équipements publics à la « Cité Léopard » immeubles sis 22 à 46 rue de la Fontenette et 17 à 23 rue des Moraines
6. Délibération administrative **127-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit pour l'organisation de deux appels d'offres visant à mettre en conformité et agrandir le parking Vibert d'une part et à réaliser l'ensemble des aménagements urbains du secteur Vibert-Promenades-Sardaigne d'autre part
7. Délibération administrative **128-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'Ilot des Minoteries en vue de l'élaboration du PLQ et pour le périmètre communal des Halles de la Fonderie

8. Délibération administrative **129-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation destiné aux aménagements de surface de la rue du Tunnel
  9. Délibération administrative **130-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de l'entraide protestante suisse pour une aide d'urgence en faveur des réfugiés de guerre et de leur famille au Sud-Soudan
- Propositions des membres du Conseil municipal**
10. Motions
    1. Motion **48-2014** : Mouvement pour les Aîné-es, année internationale des seniors pour la gratuité des cours de gym
    2. Motion **49-2014** : pour étudier la mise en place d'un espace public dans le futur bâtiment de l'EPI
  11. Postulats
  12. Résolutions
  13. Pétitions
    1. Pétition **17-2014** : Pour la tranquillité des riverains (Ent. Rotelli)
    2. Pétition **18-2014** : Accord sur le commerce des services
  14. Questions

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2014

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 24 juin 2014

Concernant la page 6, M. Maulini précise que le nom de M. Uhlman doit être orthographié Hulmann.

**Le procès verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

## 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

*Communications de Mme Lammar :*

### Communication au Conseil Municipal au sujet du projet de reconstruction du Centre communal

*Comme vous l'aurez lu dans les journaux, le référendum contre le crédit d'étude en vue de la reconstruction du centre communal de Carouge n'a pas été validé par le Conseil d'Etat. Par conséquent, notre Conseil administratif prend acte de l'échec de ce référendum. Il se réjouit que ce projet, dont le crédit d'étude a été voté par une large majorité du Conseil municipal le 29 avril dernier, puisse désormais aller de l'avant.*

*Dans les mois qui viennent, les architectes vont pouvoir détailler leur projet jusqu'aux portes de la phase d'exécution avec autorisation de construire et 80 % des soumissions rentrées. Le crédit de construction devrait vraisemblablement être soumis au Conseil municipal courant 2016.*

*Le Conseil administratif note aussi avec grande satisfaction la forte mobilisation carougeoise autour de ce projet, marquée notamment par la constitution d'un important Comité de soutien citoyen ([www.theatre-carouge-oui.ch](http://www.theatre-carouge-oui.ch)) suite au lancement du référendum. A cet égard, nous vous informons que le Comité de soutien organise une séance publique d'information à la Salle des fêtes le 15 octobre prochain à 18h30. Veuillez prendre note de cette date.*

*Cela dit, conscient toutefois que ce grand projet nécessite d'être mieux encore explicité à la population, le Conseil administratif entend communiquer toutes les informations relatives aux travaux, aux solutions économiques et rationnelles retenues ainsi qu'à leur financement. Il va en outre poursuivre ses efforts pour obtenir des divers partenaires publics ou privés les engagements financiers définitifs et indispensables au financement du projet.*

*Enfin, il se réjouit des démarches entreprises par la Fondation du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève qui a déjà obtenu des engagements fermes pour plus des trois quarts de la somme visée (soit 10 millions) auprès d'une fondation privée genevoise.*

### **Centrale solaire de la Tambourine**

J'ai le plaisir de vous informer que la Centrale solaire photovoltaïque de l'Ecole de la Tambourine, mise en service le 6 décembre 2013, a produit plus de 120'000 kWh au 31 août 2014. Cette quantité d'énergie est supérieure à la consommation annuelle de l'Ecole elle-même.

Les ingénieurs des SIG précisent que la production cette année est 12 % supérieure à la production théorique attendue.

« Ce phénomène positif peut s'expliquer par le fait que le printemps a été exceptionnellement plus ensoleillé que la moyenne avec un pic pour cette centrale de + 31,3 % de production au 17 avril 2014. En plus de l'ensoleillement exceptionnel, il faut noter que cette centrale photovoltaïque est constituée de panneaux à haut rendement qui produisent plus que ce qui est donné lors de la simulation ».

Ainsi, pour sa première année d'exploitation, la centrale solaire photovoltaïque aura couvert au-delà de nos attentes les besoins en électricité de l'ensemble de l'école. Ceci est le résultat d'un travail de qualité des partenaires de cette réalisation. On ne peut que s'en réjouir.

### **Auberge communale**

J'ai le plaisir de vous informer que le restaurant de l'auberge communale est désormais rouvert. Comme convenu, l'auberge communale avait rouvert le 1er août – car il avait été demandé que la terrasse puisse être utilisée lors de la fête – et les travaux ont été achevés. L'hôtel quant à lui rouvrira début octobre.

Suite à quelques rumeurs que j'ai déjà pu entendre, j'aimerais relever quelques éléments. Quelques très légères adaptations ont déjà été effectuées sur la carte qui est en constante évolution. Mais il est proposé à midi un menu avec une petite entrée, un choix entre trois plats et un dessert, pour CHF 20.-.

Si la carte propose des plats italiens, l'auberge propose également des plats plus typiques style « auberge », comme des filets de perches-frites à CHF 30.- ou des longeoies-lentilles à CHF 20.-.

Pour le soir, ils ont prévu un menu à CHF 40.- et des suggestions accompagnées d'un verre de vin à moins de CHF 25.-.

Quant aux fresques, comme convenu, elles ont toutes été conservées – à noter que lors des travaux, toutes les précautions ont été prises, puisqu'une entreprise spécialisée s'en est chargé, avec les conseils du Directeur du musée.

Elles ont été replacées dans l'auberge, mais différemment, afin de mieux les mettre en valeur. Ainsi, dans la salle à manger, deux fresques sont placées et mises en valeur avec

des spots. Une fresque a été placée à la réception, et peut être vue par tout le monde, certaines ont été posées au bar, ainsi que dans les couloirs. Ainsi, force est de constater que les nouveaux gérants de l'auberge répondent aux exigences de la commune et nous leur souhaitons plein succès.

### **Place du marché et boulodrome**

Enfin ma dernière communication concerne la place du marché et le boulodrome. Depuis un certain temps, nous découvrons malheureusement de nombreuses déprédations sur la place du marché et au boulodrome, après des nuits festives. Entre le festival du vomî, les bouteilles cassées, les candélabres abîmés, les fleurs arrachées, les déchets divers ou encore les déjections variées, c'est dans un état d'après-guerre que la voirie et le concierge du boulodrome découvrent ces lieux au petit matin. Récemment certaines personnes n'ont rien trouvé de mieux que de couper le filet du terrain de volley-ball au boulodrome, que vous venez de voter en juin dernier.

La plupart des citoyens ne se rendent heureusement pas compte de l'importance de cette problématique, puisque notre voirie passe tôt le matin et enlève la majorité des traces de ces orgies.

Notre police municipale fait le maximum et est très présente notamment dans ces deux lieux en faisant des passages réguliers, mais il est impossible de placer des APM en permanence dans ces lieux. Quant aux caméras, elles ne peuvent pas filmer la totalité du périmètre et les images que l'on peut avoir ne nous aident malheureusement pas. Mais la question des caméras fera tout prochainement l'objet d'un bilan spécifique.

C'est pourquoi nous avons placé des panneaux d'information afin de sensibiliser tout un chacun à cette problématique, indiquant que ces lieux sont mis à disposition pour le bien-être de la population et que c'est à tout le monde d'en prendre soin.

Bien évidemment, nous avons conscience que cette mesure ne changera pas la face du monde et sera peut-être une goutte dans l'eau, mais il s'agit d'une mesure supplémentaire et complémentaire à celles déjà prises et celles qui sont actuellement à l'étude.

*Communications de Mme de Haller Kellerhals :*

### **Présentation procès-verbalistes des commissions**

J'ai le plaisir de vous présenter les trois nouvelles personnes qui vont officier en tant que procès-verbalistes pour les séances des commissions municipales :

Madame Rocio GONZALEZ FERNANDEZ qui commence cette année sa Maîtrise de Droit à l'Université de Genève. Elle est déjà titulaire d'un Bachelor en Droit et Littérature. Ses passions sont le flamenco, le piano, le chant et la guitare.

#### *Applaudissements*

Madame Marie JAQUET qui entame sa 3<sup>ème</sup> année de Bachelor en Lettres (Histoire et Français moderne) à l'Université de Genève.

Elle aime la littérature française, l'histoire, l'écriture, les voyages, la photographie, la guitare et la course à pied.

#### *Applaudissements*

Monsieur Vincent DI PAOLO, en 3<sup>ème</sup> année de Bachelor en Psychologie à l'Université de Genève (il a fait une année en Droit avant cela).

Il aime les relations publiques, le travail associatif et le sport.

## *Applaudissements*

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

### **Démission à l'APED et à la commission de l'intégration**

Début août, j'ai reçu la démission de Mme Maryvonne Gischig des commissions extraparlimentaires au sein desquelles elle siégeait ; celle de l'Aide aux pays en développement et celle de l'Intégration. Le Conseil administratif regrettera vivement les apports de Mme Gischig, qui s'est beaucoup investie pour la solidarité aussi bien internationale que locale. Mes collègues et moi-même tenons à saluer son engagement exceptionnel : 19 ans pour l'aide au développement et 11 ans pour l'intégration. Je garde l'image de Mme Gischig, présente lors de chaque soirée des nouveaux votants et qui a démontré année après année que l'on pouvait toujours compter sur elle. Le Conseil administratif lui adresse ses plus chaleureux remerciements.

### **République centrafricaine : Rapport intermédiaire MSF**

Dans sa séance du 29 avril, le Conseil municipal a accordé son soutien à Médecins sans frontières Suisse (MSF) pour son aide d'urgence en République centrafricaine (RCA).

Vous le savez, la RCA est secouée depuis décembre 2013 par des violences intercommunautaires d'une rare ampleur et est en proie à l'une des plus graves crises humanitaires de son histoire.

En juillet, MSF a adressé à la Ville de Carouge un rapport intermédiaire qui présente un certain nombre de résultats.

Depuis le début de l'année, MSF soutient un hôpital dans le sud-ouest du pays afin de faire face à l'afflux de patients. Sur place, l'équipe MSF est constituée de plus de 200 employés locaux et près de 20 expatriés. En avril, elle y a dispensé plus de 2 700 consultations médicales et réalisé 312 opérations chirurgicales. MSF apporte également son soutien à un hôpital public dans l'est du Cameroun. L'organisation adresse ses plus vifs remerciements à la Ville de Carouge et je tenais à vous en faire part.

### **A pied à l'école**

Le vendredi 19 septembre 2014 a eu lieu la traditionnelle journée internationale « **A pied à l'école** » qui sensibilise la population aux questions de sécurité des jeunes piétons.

Son objectif est aussi de changer les habitudes en matière de mobilité.

Dans le trafic, voir et être vu est impératif. C'est pourquoi, cette année, la Ville de Carouge a souhaité marquer cette journée, en collaboration avec les écoles et associations de parents d'élèves, en distribuant des réfléchissants à tous les élèves.

Par ailleurs, un film du Groupe de travail « Sécurité grâce à la visibilité » montrant l'importance d'être visible sur la route a été visionné en classe.

Finalement, la patrouilleuse étant une partenaire importante pour la sécurité de l'élève, un rappel des consignes principales a été adressé à tous les parents sous la forme d'un joli dessin à colorier.

Nous remercions ici tous les partenaires de cette action, notamment les directeur-trices des écoles ainsi que les associations de parents d'élève, sans lesquels cette Journée n'aurait pas pu voir le jour.

### **Journée internationale des personnes âgées**

Le premier octobre aura lieu la Journée internationale des personnes âgées. Dans son message pour la journée internationale des personnes âgées de l'an dernier, Ban Ki-moon, le Secrétaire général de l'ONU, relevait que : « D'ici à 2050, les personnes âgées seront deux fois plus nombreuses que les enfants dans les pays développés, et il est prévu que leur nombre double dans les pays en développement. Cette tendance va retentir en profondeur sur les pays et les individus. »

Il poursuivait en disant qu' « Il est largement admis que le vieillissement de la population représente à la fois une occasion à saisir et un défi à relever. C'est une chance de pouvoir tirer parti de tout ce que les personnes âgées apportent à la société. Tout l'enjeu est de le faire dès à présent en adoptant des mesures qui favorisent l'insertion sociale et la solidarité entre générations. »

Consciente de ces enjeux, la Ville de Carouge développe depuis plus de trois ans une politique des aînés qui favorise la participation sociale et la qualité de vie chez les jeunes seniors et les plus âgés. En 2013, nous avons choisi de fêter le 1er octobre en permettant à tous les groupements offrant des cours et des activités aux aînés de mieux se faire connaître. Cette journée a été un succès magnifique, avec une forte fréquentation et de nombreuses inscriptions pour les activités proposées.

Cette année, nous proposons une autre formule, centrée sur un moment de rencontre convivial autour d'un spectacle musical et un goûter.

Un flyer vous a été laissé pour information et je vous invite à faire connaître l'événement parmi les seniors Carougeois de votre entourage.

*Communications de M. Walder :*

### **Offre mobilité en 2014**

Pour rappel, dès 2008, la Ville de Carouge a proposé des rabais d'une centaine de francs sur les abonnements annuels Unireso avec le soutien d'Unireso qui allouait CHF 50.- à chaque nouvel abonné.

L'initiative « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois » ayant été acceptée en mai 2014, les tarifs des abonnements annuels devraient baisser en décembre 2014 (le projet de loi est actuellement en discussion au Grand Conseil) de la manière suivante :

Les abonnements devraient passer

- De CHF 700.- à CHF 500.- pour les abonnements adultes
- De CHF 500.- à CHF 400.- pour les abonnements seniors
- De CHF 450.- à CHF 400.- pour les abonnements juniors

De ce fait, Unireso a décidé de ne plus offrir d'avantages tarifaires dans le cadre de partenariats commerciaux, comme celui que nous avons avec eux.

Dès lors, vu la baisse conséquente des tarifs bientôt en vigueur et le retrait d'Unireso et en raison de contraintes budgétaires nous empêchant de couvrir la part d'Unireso, nous avons décidé cette année de renoncer à cette réduction. En fonction des événements à venir, cette décision pourrait être réétudiée à l'avenir.

Ceci dit, la Ville de Carouge continue à encourager une mobilité durable et réédite ses offres de gratuité sur les abonnements d'essai à Mobility.

### **Utilisation des verres réutilisables lors de toutes les grandes manifestations carougeoises**

Afin de s'acheminer vers un développement plus durable, la Ville de Carouge utilise depuis 2013 des verres réutilisables consignés lors de ses principales manifestations publiques et en est pleinement satisfaite. En 2014, les organisateurs de la Vogue ont également décidé d'adopter les gobelets réutilisables et je tiens à les en remercier.

Dans un souhait de cohérence, la Ville de Carouge a décidé de rendre ces verres réutilisables obligatoires dès 2015 pour les manifestations sur son territoire utilisant plus de 3'000 gobelets. En effet, en dessous de ce seuil, les frais de logistique sont trop importants en regard du bénéfice environnemental. L'utilisation des verres compostables reste donc de mise pour ces manifestations-là.

Pour aider les organisateurs dans cette transition, la Ville de Carouge a négocié un prix avantageux pour toutes les manifestations ayant lieu sur son territoire auprès de son propre prestataire, à savoir l'entreprise sociale l'Orangerie. Les organisateurs sont toutefois bien entendu libres de faire appel à d'autres fournisseurs.

Finalement, notre ville a décidé d'octroyer sur demande écrite un forfait de CHF 500.- par manifestation utilisant des gobelets réutilisables dès 2015. Ce soutien est accordé de manière exceptionnelle et sans engagement pour les années suivantes.

### **Ch. Grand Pièce et Ch. Pinchat : feu et passage piéton**

Je vous informe qu'un passage piétons et un feu provisoire seront posés sur le ch. de Pinchat au niveau de la sortie ch. Grand-Pièce afin de répondre à la demande totalement justifiée des habitants pour plus de sécurité. Ces feux fonctionneront par détection et pression et serviront autant aux piétons voulant traverser le ch. de Pinchat qu'aux véhicules voulant sortir du ch. Grand-Pièce. Les travaux de génie civil ont été effectués et les équipements devraient être posés courant octobre.

### **Zone piétonne**

Je vous informe que la chambre administrative a débouté les opposants à l'aménagement d'une zone piétonne dans le Vieux Carouge. Ceux-ci recouraient contre le jugement du Tribunal administratif de 1ère instance du 27 mai 2013 qui déjà donnait pleinement raison à la Ville de Carouge et à son projet d'aménagement pour ce secteur.

Nous avons rencontré les recourants afin d'évoquer des mesures qui éviteraient qu'ils aillent jusqu'au Tribunal fédéral. Nous avons bon espoir pour qu'un accord soit trouvé rapidement nous permettant d'avancer sur un dossier qui n'a que trop tardé, bloquant ainsi tout aménagement dans ce secteur.

Dans tous les cas, nous déposerons au prochain Conseil municipal une délibération visant à l'aménagement simple de cette zone piétonne, sachant que la mise en façade à façade de ce secteur sera volontairement repoussée à la fin des travaux de rénovation du Pont Neuf, à ce jour programmée pour 2015.

### **Travaux d'urgence sur le Pont de la Fontenette et les berges côté Ville de Genève**

Suite à une fuite de gaz détectée dans les conduites situées derrière la culée du Pont de la Fontenette, côté Ville de Genève, les SIG ont dû intervenir en urgence en fin de semaine dernière et bloquer momentanément toute circulation sur le Pont, hormis les vélos et les piétons.

Cette intervention a mis à jour de nombreuses fuites de gaz dans le périmètre ainsi que des cavités importantes le long des conduites d'eau sous la chaussée. L'intervention prévue afin de répondre à ces problématiques très sérieuses nécessitera très rapidement des travaux estimés à au moins 4 semaines. Durant ce laps de temps, la circulation devrait être limitée à un sens. À l'heure actuelle, les flux de circulation n'ont pas encore été arrêtés et la question de savoir si l'on conserve les flux entrants, sortants ou en alternance est encore débattue. Etant donné les enjeux, nous avons demandé aux SIG de prévoir une communication large ainsi que des mesures de gestion du trafic importantes. Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier que nous savons très sensible.

### **Plan lumière et Luminaires au Bd des Promenades**

Dans le cadre du Plan Lumière, un test d'éclairage est organisé par nos services et nos mandataires sur le boulevard des Promenades.

En effet, le remplacement des luminaires « Escalles » à cet endroit a été identifié comme une des mesures urgentes pour laquelle les mandataires doivent proposer une solution. A l'heure actuelle, de nombreux lampadaires ont été désaffectés par les SIG en raison de leur vétusté. Il en résulte un manque de lumière relevé notamment par certains d'entre vous.

Afin d'orienter le choix vers la bonne source lumineuse et le bon type d'éclairage souhaité sur le boulevard, mais aussi en d'autres lieux du territoire communal, nous avons obtenu de différents fournisseurs la mise à disposition à titre gracieux de luminaires de types différents, répondant tous à des critères environnementaux exigeants.

Leur mise en place in situ vise donc à la fois l'expérimentation avant le choix définitif de matériel et la remédiation sans délai au manque de lumière de cette promenade publique importante.

Onze luminaires différents du point de vue de la répartition et de la couleur de la lumière d'une part, et de l'usage qu'ils permettraient d'autre part, pourront être étudiés tant par les services communaux que par les usagers.

La population pourra en effet également donner son avis pendant les trois mois de test par le biais d'un questionnaire. Des panneaux explicatifs seront mis en place à cet effet dès vendredi.

Enfin une visite guidée sur place en présence des mandataires est organisée lundi prochain dès 19h00. Le rendez-vous est prévu à la hauteur de la place de Sardaigne.

### **Fête japonaise**

Pour célébrer les liens de plus en plus étroits qui lient notre commune avec le Japon et pour marquer le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'amitié entre la Suisse et ce pays, la Ville de Carouge se met aux couleurs nippones.

Outre la décoration du hall de la mairie et de la voie de tram, de la place de l'Octroi au Rondeau, les commerçants ont décidé d'afficher sur leur vitrine le nom de leur boutique traduit en japonais. Des galeries en profitent également pour présenter des artistes nippons.

D'autre part, l'artiste carougeoise Yatchi, d'origine japonaise, exposera ses œuvres au musée de Carouge pour un mois dès le 1<sup>er</sup> octobre au soir, date de l'inauguration qui aura lieu dès 18h.00.

Enfin, la désormais traditionnelle fête japonaise sera cette année célébrée sur deux jours, les 4 et 5 octobre autour et dans la salle des fêtes.



Pour rappel, cette fête réunit chaque année près de dix milles personnes amatrices de la culture japonaise.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Démission de Mme Maryvonne Gischig au PLR**

Mme Maryvonne Gischig a démissionné de la Commission extraparlamentaire de l'intégration et de celle de l'aide aux pays en développement. Le PLR a proposé M. Jean-Didier BANDOLLIER pour la remplacer au sein de la Commission extraparlamentaire de l'Intégration.

La Présidente demande s'il y a des oppositions à cette nomination.

Il n'y a pas d'opposition.

En ce qui concerne l'APED, commission extraparlamentaire de l'Aide aux pays en développement, Mme Gischig serait remplacée sur proposition du PLR par Marie-Françoise D'ANGLEMONT DE TASSIGNY.

La Présidente demande s'il y a des oppositions à cette nomination.

Il n'y a pas d'opposition.

#### **Démission de Mme Lena EINSELE de l'APED.**

Les Verts proposent de remplacer Mme Lena Einsele, démissionnaire, par Madame Safiatou Simporé Diaz.

La Présidente demande s'il y a des oppositions à cette nomination.

Il n'y a pas d'opposition.

#### **Décisions de l'Association des communes genevoises (ACG)**

Les dernières décisions de l'ACG sont soumises au droit d'opposition (délai 13 octobre 2014). Les documents se trouvent sur l'onglet ACG de CMNet.

Les décisions concernées sont les suivantes :

1. Subvention de CHF 5'000.- par le FI pour chaque nouvelle place de crèche (CHF 1'200'000.-/an);
2. Bibliobus (CHF 590'000.-) ;
3. Enveloppe pour dépenses culturelles (CHF 1'000'000.-) ;
4. Enveloppe pour dépenses sportives (CHF 300'000.-) ;
5. Relève sportive (CHF 600'000.-) ;
6. Grand théâtre (CHF 2'500'000.-) ;
7. Investissements informatiques (CHF 1'650'000.-) ;
8. GIAP (CHF 6'055'000.-) ;
9. GIAP, informatique (CHF 400'000.-)

#### **Courriel de Mme Vivien Kilchenmann Harris au sujet des abeilles**

Cette habitante a adressé un courriel à la Mairie et aux « Conseillers » (i.e. CM) au sujet de la mort des abeilles. Une réponse circonstanciée lui a déjà été apportée, complétée par un contact direct avec le responsable des espaces verts. Elle s'est montrée tout à fait satisfaite des réponses reçues et a remercié la Commune. Le bureau a décidé qu'il n'était pas

nécessaire de faire part au Conseil municipal de l'échange de courriers avec Mme Vivien Kilchenmann.

**Courrier de M. Daniel Huber relatif à la composition du Conseil de Fondation du Vieux-Carouge (droit de signature) et demande de précisions du Service de la surveillance des communes**

Ces échanges ont été abordés au sein du bureau, qui a demandé des explications complémentaires à la Fondation du Vieux-Carouge. La procédure est en cours de régularisation. Le bureau n'estime pas nécessaire de donner lecture de l'ensemble des échanges. La Surveillance des communes sera bien entendu informée de la régularisation de ce dossier.

**Courrier de l'Association genevoise des ingénieurs**

Le bureau a reçu un courrier de sensibilisation à la capacité formatrice de cette organisation et à l'importance de son travail sur le Canton de Genève. Le bureau a estimé qu'il n'était pas nécessaire de donner lecture de cette lettre qui peut être obtenue auprès du Bureau.

**PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 118-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DU VAL D'ARVE ET LA DEMOLITION-RECONSTRUCTION DU BATIMENT PARASCOLAIRE EXISTANT**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2014 et renvoyé en commission Constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 16 septembre 2014 et le rapport a été établi par M. PROD'HOM

La Présidente demande à M. PROD'HOM s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'hom n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Quoique n'ayant pas participé à cette séance, M. Morex approuve les intervenants qui ont parlé de l'appartement du concierge et espère que le Conseil administratif tiendra compte de leurs remarques. En effet, situer cet appartement dans le préau et à proximité d'une salle de rythmique n'est pas idéal pour sa tranquillité. En outre, il signale qu'en raison des travaux, le concierge ne pourra pas habiter à l'école, alors que cela avait été demandé. M. Morex rend le Conseil administratif attentif aux risques d'incivilités en l'absence d'un concierge dans l'établissement. Il suggérerait donc de revoir la chronologie des travaux afin que l'appartement du concierge soit démoli en dernier lieu.

M. Prod'hom indique que les Verts soutiennent ce projet d'une grande qualité, sous réserve de l'emplacement de l'appartement du concierge qu'il conviendrait de placer plus haut dans le bâtiment. Les Verts s'inquiètent aussi des nuisances sonores provenant des salles des travaux manuels projetées non loin des salles de classe. M. Prod'hom invite donc le Conseil

administratif à réfléchir à la possibilité de resituer ces salles afin d'éviter tout problème lié à leur exploitation.

M. Etienne précise que le Parti socialiste soutiendra cette délibération. La question de l'emplacement de l'appartement du concierge s'est également posée en commission. Vu l'usage privé dudit appartement, le parti demande au Conseil administratif d'être attentif à cette problématique. Quant au jardin de l'appartement, le rapport avec l'espace scolaire pourrait poser problème, aussi, le Conseil administratif est prié d'y accorder une attention particulière. Concernant les aménagements extérieurs, tous les détails n'ont pas été fournis en commission. Il invite le Conseil administratif à s'assurer que ces aménagements extérieurs soient traités avec soin, notamment à la lumière de la requalification de la Route de Veyrier. Les arbres du préau sont aussi à protéger.

M. Voignier ne reviendra pas sur les remarques au sujet de l'appartement du concierge, mais note que le PLR y est aussi très attentif. Une installation au premier étage semble plus judicieuse. M. Voignier insiste sur l'importance de l'accueil des personnes handicapées : outre la création de rampes et d'un ascenseur, il est nécessaire de penser aux portes intermédiaires, particulièrement au vu de la future salle de tennis de table prévue pour des joueurs ayant un handicap.

Mme Stebler précise qu'Ensemble à Gauche se réjouit de ce projet dans son ensemble. Quant à l'aménagement extérieur, elle observe que l'on oublie fréquemment que les enfants seront souvent dans le préau, aussi bien durant les heures d'école qu'en dehors. Dans certaines écoles, comme Montfalcon, des arbres ont été abattus et remplacés par un paravent. Elle propose de conserver ces arbres et de placer des bancs tout autour afin que les jeunes profitent de cet espace ombragé lors des canicules. La table de ping-pong est très appréciée, certains ont d'ailleurs proposé d'en rajouter une seconde. Ces mesures permettraient en outre de minimiser les incivilités. L'emplacement de l'appartement du concierge est également un sujet de préoccupation pour Mme Stebler.

La Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération 118-2014 est approuvée à l'unanimité.**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 125-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE LOGEMENTS ET D'UN PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS A LA « CITE LEOPARD » IMMEUBLES SIS 22 A 46 RUE DE LA FONTENETTE ET 17 A 23 RUE DES MORAINES**

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2014 et renvoyé en commission Urbanisme – mobilité - aménagement. Celle-ci s'est réunie le 16 septembre 2014 et le rapport a été établi par Jean-Jacques Gerster.

La Présidente demande à M. Gerster s'il a des commentaires sur son rapport.

M. Gerster n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Lammar ne souhaite pas revenir sur les discussions tenues en Commission. Cependant, un élément doit être abordé. La Commune de Carouge s'est toujours préoccupée du devenir des locataires actuels de la Cité Léopard. En 2013, suite à une

question du Conseil municipal, le Conseil administratif avait écrit au propriétaire et à la régie qui ont répondu faire leur maximum pour trouver des solutions. Il ressort néanmoins de la commission que seuls 18 appartements sur 150 auraient une garantie de relogement. Cette situation étant totalement inacceptable, le Conseil administratif va réécrire au propriétaire et à la régie afin de rechercher des solutions. La Commune ne peut juridiquement rien imposer au propriétaire, toutefois, elle dispose de droits à bâtir sur cette parcelle et participe à l'étude, aussi, elle redoublera d'efforts pour trouver des solutions.

M. Prod'hom exprime le soutien du groupe des Verts. Il remercie le Conseil administratif d'avoir fait valoir ses droits, ce qui permettra de construire des logements. Le groupe a en revanche été très choqué de l'attitude détachée du propriétaire vis-à-vis des locataires. Un amendement sera donc proposé afin de renforcer le courrier du Conseil administratif. M. Prod'hom donne lecture de l'amendement proposé : « D'écrire par le biais de sa présidence au nom du Conseil municipal, en parallèle de la présente délibération, à la société SUVA et à sa régie la Société privée de gérance (SPG), pour exprimer sa plus vive déception quant au peu de solutions de relogement proposées aux locataires des bâtiments actuels (18 sur 170) et en leur demandant de reconsidérer chaque cas afin que des solutions satisfaisantes puissent être apportées. »

M. Baertschi précise qu'une augmentation de 40 logements est prévue. Pour rappel, il observe qu'une surenchère avait été effectuée lors de l'attribution. Aujourd'hui, on annonce qu'il y aura 50 % de logements LDTR à CHF 3'400.- la pièce et 50 % d'HLM à CHF 4'800.-. Vu la demande considérable dans la commune, il se demande quelle sera la part de Carougeois logés dans ces bâtiments. À ses yeux, la population carougeoise espère obtenir des logements.

M. Etienne tient à saluer le travail mené par le Conseil administratif dans le cadre de ce projet. Il applaudit notamment le biblioquartier et la ludothèque prévus au rez-de-chaussée ainsi que les 19 appartements qui pourront être mis à disposition de la population. M. Etienne souligne aussi l'importance de conserver de la pleine terre pour la plantation de gros arbres au vu de la Charte pour Carouge-Est. Ceci a été garanti pendant l'audition, mais en fin de discussion, il a été dit que les aménagements extérieurs se feraient en fonction des finances. Il demande au Conseil administratif de veiller à garantir des plantations de qualité. Le traitement des trottoirs est aussi important que les bâtiments et mérite des moyens.

Mme Hiltpold comprend la surprise de tous par rapport à la relocation minimale pour la Cité Léopard. Cependant, elle a compris que l'engagement ferme n'est pas donné à tous les locataires, mais que les dossiers seront étudiés. Les loyers des bâtiments à venir seront extrêmement bon marché (LDTR et LUP). Mme Hiltpold n'est pas convaincue que les personnes habitant actuellement à la Cité Léopard répondent forcément aux conditions des appartements. À son avis, il faut surtout que le propriétaire s'engage à analyser l'ensemble des dossiers. Bien que comprenant l'amendement, elle pense qu'une lettre du Conseil administratif suffit. Par ailleurs, un problème concret se pose pendant la durée du chantier.

Mme Stebler rappelle que comme l'avait signalé un jour M. Walder, les autorités se doivent de protéger les personnes précaires. Ces locataires sans appartement devront sans doute faire appel au service social de la commune. À son sens, une lettre ne suffit pas. Outre voter l'amendement, il faudra faire appel à l'ensemble des régies, voire à la population – à l'instar de ce qui a été fait à Lausanne – pour trouver des solutions pour ces habitants, quelle que soit leur nationalité ou leur situation professionnelle.

M. Walder souscrit à ces propres propos. Les autorités sont avant tout présentes pour les plus faibles, aussi bien en termes d'espaces publics que de droits fondamentaux, comme le droit au logement. Néanmoins, à l'occasion de cette commission, les demandes ou afflux particuliers n'avaient pas été répertoriés. Il semblerait qu'une part importante des habitants

de la Cité Léopard n'a pas encore de solution. Avec Mme de Haller, M. Walder a sollicité les services de la commune pour identifier les problèmes particuliers liés à des opérations immobilières. La Ville veille aussi à trouver des places pour les bas revenus dans les logements prévus. Pour choisir tous les locataires, il aurait en son temps fallu faire usage du droit de préemption, ce qui n'a pas été fait. Carouge ne peut donc pas contrôler toutes les personnes entrantes, mais fait son maximum.

M. Barthassat souhaite reprendre l'historique. Il lui semble que le Conseil administratif aurait dû demander en amont que les appartements libérés ne soient pas habités, ce qui a été fait par la régie et le propriétaire en toute légalité au moyen de baux à durée déterminée. Les logements ont été réoccupés par de nouveaux habitants, pas forcément Carougeois, qui se plaindront de la situation auprès du service social. Or, le rôle de la Fondation HLM n'est pas de répondre à ces problèmes dus à une malveillance du travail des régies et du Conseil administratif, mais bien de loger des personnes qui ont un lien fort avec Carouge. C'est d'ailleurs ce qui avait été demandé par le PDC.

Mme de Haller Kellerhals n'est pas certaine d'avoir bien compris les propos de M. Barthassat lorsqu'il a parlé de « malveillance ». Elle rappelle que toutes les négociations ont eu lieu lors de la législature précédente. L'ancien Conseil administratif a reçu à de maintes reprises la SUVA et la régie pour travailler sur le relogement envisageable.

M. Prod'hom précise que le but de l'amendement est de rappeler à tout propriétaire ou investisseur s'intéressant à la commune que tout projet fera l'objet d'un préavis. Le Conseil municipal pourrait par cet amendement mettre en exergue cette responsabilité. Le PLR demande aussi que l'analyse soit faite cas par cas, de manière à ce que les gens qui ne répondent pas aux critères n'aient pas accès à des logements subventionnés. M. Prod'hom est choqué par les propos entendus sur ces habitants titulaires d'un bail à durée déterminée. Ils vivent à Carouge et y scolarisent leurs enfants, ce sont donc des Carougeois. Par ailleurs, il rappelle que la LDTR vise à maintenir des loyers bas. Des solutions devraient pouvoir être trouvées. Cet amendement serait donc un acte moral ou symbolique témoignant de la détermination des autorités.

M. Mutzenberg tient à soutenir les propos précédents. La Ville de Carouge doit faire pression même s'il est vrai qu'elle manque de moyens. Si dans deux ans, ces personnes se retrouvent à la rue, il vaudra mieux que le maximum ait été fait. L'amendement est libellé de manière modérée, tout en maintenant la pression. À son avis, il faut le soutenir.

Mme Lammar précise que c'est bien dans ce sens que le Conseil administratif souhaite écrire à la régie et au propriétaire. Pour ce qui est de la remarque de M. Barthassat, elle en déduit qu'il aurait fallu que le Conseil administratif oblige un propriétaire privé à laisser des appartements libres en pleine crise du logement. Elle peine à comprendre ce raisonnement. La Commune n'a de toute manière que très peu de moyens pour contrer les volontés des propriétaires.

Mme Hiltbold trouve aussi la remarque de M. Barthassat relativement incompréhensible. Elle demande qui sont ces locataires de la Cité Léopard. S'agit-il uniquement de « cas sociaux » ? Elle croit savoir que certains habitants disposent de moyens et ont refusé ce qui leur a été proposé. Ils trouveront une solution le jour venu et se plaisent à la Cité Léopard dans l'intervalle. Elle n'est donc pas persuadée que 150 ou 170 habitants viendront se plaindre à l'assistance sociale ou à la Fondation immobilière. Elle demande donc des précisions sur le profil de ces habitants qualifiés de « difficiles » par la régie.

Mme Lammar convient qu'il s'agit d'un point qu'il faudra demander à la régie. En effet, ces personnes ne sont pas forcément toutes dans une situation difficile, même si au vu de la crise du logement, une résiliation de bail peut faire basculer une personne dans une situation

de précarité. L'idée de ce courrier est surtout de critiquer la proportion de personnes relogées.

M. Prod'hom ne pense pas qu'il s'agisse de cas sociaux. Il est question de « revenus modestes », soit un revenu annuel situé entre CHF 30'000 et CHF 90'000. Cependant, un examen cas par cas doit être mené. Il semble à M. Prod'hom que des conventions peuvent être pactées entre la Ville de Carouge et les investisseurs afin de fixer des règles, à l'image de ce qui a été fait avec la Fondation Emma Kammacher.

M. Barthassat n'a jamais dit que 150 personnes seraient à la rue. Il faisait allusion aux 30 ou 40 personnes à reloger sur les 150 appartements. Il n'a pas non plus observé que les appartements devaient tous être laissés vides. Il est question ici d'une quarantaine d'appartements, or à son sens, ce chiffre assez négligeable ne risque pas d'aggraver la crise du logement à Genève, plutôt due à l'absence de constructions sur les terrains agricoles et aux structures PPE.

Mme Marti aimerait revenir sur les propos de Mme Hiltpold. Elle rappelle la difficulté de se loger à Genève quel que soit le revenu et la possibilité de recourir au service social en cas de difficulté passagère, et pas uniquement en tant que « cas social », un terme qui devrait à son avis être banni du vocabulaire. La difficulté de se loger n'est pas liée à la classe sociale.

Mme Stebler signale qu'il ne s'agit pas encore de « cas sociaux », mais de locataires qui sont en train de perdre leur appartement. Elle rappelle qu'une section locale de l'ASLOCA est présente à Carouge et pourrait intervenir. Il faudrait que toutes les régies de la place se mettent autour de la table, ce qui éviterait que ces locataires deviennent des cas sociaux.

M. Maulini remarque que cet amendement vise à exercer une pression supplémentaire à celle du Conseil administratif par un courrier qui rassemblerait toutes les forces présentes autour de la table.

M. Etienne et le parti socialiste soutiendront cet amendement essentiel pour donner de la force à l'action du Conseil municipal. Il pense que l'ensemble des partis aurait pu signer cet amendement. M. Etienne propose, afin de lui donner plus de force, de le placer en point 2.

M. Ben Chaabane ajoute que pendant la commission, des représentants de la SPG ont précisé que le problème n'était pas forcément celui du relogement. Il pense que la SPG, dotée de moyens et de logements partout sur le Canton, peut trouver des solutions.

Mme Hiltpold demande une suspension de séance après la relecture de la Présidente.

La Présidente donne lecture de l'amendement proposé.

*D'écrire par le biais de sa présidence au nom du Conseil municipal, en parallèle de la présente délibération, à la société SUVA et à sa régie la Société privée de gérance (SPG), pour exprimer sa plus vive déception quant au peu de solutions de relogement proposées aux locataires des bâtiments actuels (17 sur 170) et en leur demandant de reconsidérer chaque cas afin que des solutions satisfaisantes puissent être apportées.*

Elle suspend la séance.

**Mis aux voix, l'amendement proposé par M. Prod'hom est approuvé à l'unanimité.**

**Mise aux voix, la délibération dans son ensemble est approuvée à l'unanimité.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 127-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT POUR L'ORGANISATION DE DEUX APPELS D'OFFRES VISANT À METTRE EN CONFORMITÉ ET AGRANDIR LE PARKING VIBERT D'UNE PART ET A RÉALISER L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS URBAINS DU SECTEUR VIBERT-PROMENADES-SARDAIGNE D'AUTRE PART.**

M. Walder précise qu'il s'agit d'un crédit pour l'organisation de deux appels d'offre visant à mettre en conformité et agrandir de 220 places des parkings Vibert et Sardaigne et à réaliser les aménagements urbains nécessaires dans ce secteur. Ce projet, retardé depuis plus d'un an en raison de sa situation au cœur du PAV, peut enfin avancer. Il aura en effet fallu définir les circulations et aménagements prévus dans ce secteur pour finaliser ceux liés au secteur autour du parking Vibert-Sardaigne. Le PDQ PAV qui sera soumis au Conseil municipal pour validation le mois prochain est aujourd'hui finalisé. Il est désormais possible d'y intégrer ce projet. Outre la connexion des parkings Vibert et Sardaigne et leur extension, cette étude comprend également la gestion des accès et des flux liés à ce parking ainsi que le réaménagement de la place de Sardaigne et des voiries du périmètre Promenades-Vibert-Grosselin. Enfin, l'accès au parking depuis Jacques-Dalphin, qu'il est prévu de fermer, nécessitera des aménagements qui seront également étudiés.

M. Walder remercie d'avance les conseillers municipaux de faire bon accueil à cette demande de crédit.

**Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme mobilité aménagement.

M. Maulini propose pour sa part la discussion et le vote immédiats.

**La proposition de M. Maulini est acceptée par 14 pour, 10 contre et 3 abstentions.**

La Présidente ouvre donc la discussion.

Mme Hiltpold observe que l'exposé des motifs fait allusion à une étude menée par le bureau Perreten et Milleret. Il lui semble qu'elle n'a pas été transmise au Conseil municipal, et souhaiterait en prendre connaissance. Par ailleurs, elle s'interroge sur le devis de M. Théodore Necker, architecte carougeois. D'autres devis ont-ils été demandés à d'autres architectes ? Mme Hiltpold demande aussi pourquoi cet appel d'offres ne peut pas être réalisé en interne. Enfin, au vu de la qualité de l'architecte choisi et des montants cités, elle demande si un concours est envisagé.

M. Walder reconnaît que l'étude n'a pas été distribuée, il s'en chargera.

Mme Lammar ajoute qu'une étude avait été réalisée au sujet de la problématique des dalles du parking Vibert. Depuis, le bureau d'étude a travaillé sur ce sujet mais le fruit de ces travaux en est encore au stade de l'esquisse, c'est pourquoi l'étude n'a pas été présentée. Quant au jury, Mme Lammar signale qu'un concours n'est pas envisagé. On souhaite une procédure plus légère et rapide, avec un appel d'offres classique. Quant à l'offre en interne, elle souligne que la spécificité et la complexité du projet nécessitaient qu'une personne s'en préoccupe. Enfin, elle indique que M. Necker pratique les prix de la SIA et est très expérimenté, ce qui explique l'absence de devis supplémentaire.

M. Baertschi rappelle, compte tenu du traitement du Boulevard des Promenades dans l'une des hypothèses, le problème qui pourrait se poser au vu du développement du CEVA : une boucle ferroviaire pourrait un jour passer à cet endroit. Il souhaiterait que cet élément soit pris en compte même s'il ne figure pas dans les plans directeurs.

M. Monney demande pourquoi un appel d'offres n'a pas été lancé avec une équipe pluridisciplinaire, cette procédure assurant une meilleure coordination et favorisant l'évaluation.

M. Walder explique que ce choix s'explique par la volonté de garantir la diversité des offres soumises. En effet, seules certaines structures peuvent répondre à toutes les demandes. Cela ne pose pas de problème de coordination aux services de la commune. Par ailleurs, pour ce qui est du parking, le support de la dalle et les entrées et sorties sont les éléments principaux. Elles ont été définies par rapport au plan de mobilité lié au PAV. Des études doivent se faire sur les aménagements concrets sur le site.

M. Voignier souhaiterait savoir si ces études vont comporter un élément sur un projet aménagé dans les Tours et la future sortie du parking. Il aurait voulu, dans le cadre d'un renvoi en commission, une discussion à ce propos. Il lui paraît regrettable de faire des études pour les oublier ensuite et ne pas en tirer parti.

M. Walder rassure M. Voignier, aucun dossier n'est jeté. Si certaines études sont gelées, elles ne tombent pas dans l'oubli. L'étude évoquée par le préopinant sera bien entendu prise en compte. Elle est néanmoins annexe et compatible avec le projet d'aménagement. M. Walder décrit certains changements prévus dans le secteur qui font partie du périmètre de réflexion. Cette étude peut aussi être transmise au Conseil municipal.

M. Etienne souligne l'importance de veiller à la problématique des arbres dans ce secteur.

La Présidente met aux voix la proposition.

**Elle est acceptée par 18 voix pour, 2 contre et 7 abstentions.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 128-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DES MINOTERIES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLQ ET POUR LE PERIMETRE COMMUNAL DES HALLES DE LA FONDERIE**

M. Walder indique qu'il s'agit d'un îlot stratégique, perché entre l'Arve, le vieux Carouge et Carouge Est. Il rappelle qu'une pétition est en cours pour garder un lieu culturel à la parcelle des anciennes halles. Plusieurs études en cours portent sur cela. On peut souligner aussi la transformation d'autres parcelles en possession de la FPLC, la voie verte d'agglomération, les cheminements de mobilité douce. Il s'agit d'un crédit de CHF 65'000.-, soit un tiers de la somme, car le reste est pris en charge par la FPLC et le Canton. Il invite le Conseil municipal à réserver un bon accueil à ce crédit.

**Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme mobilité aménagement.

Il n'y a pas d'opposition.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.



Mme Hiltpold demande s'il s'agit d'une nouvelle pétition ou s'il s'agit de celle qui a été traitée précédemment.

M. Walder précise qu'il s'agit bien de la pétition déjà introduite. La Commune n'a pas encore répondu concrètement aux préoccupations des pétitionnaires, à savoir transformer cette halle en lieu culturel.

M. Baud aimerait rendre les commissaires attentifs aux problèmes de dépollution du site qui a abrité par le passé des artisans et entreprises polluants. Il faudra aussi faire attention à la question des responsables financiers dans ce secteur.

M. Prod'hom note qu'il faut examiner le PLQ dans l'esprit de forger des conventions avec les investisseurs.

M. Baertschi aimerait qu'on lui explique pourquoi la Commune a repris l'initiative alors que les PLQ relèvent en général du Canton. En outre, il observe que la Loi sur les Eaux posera peut-être problème au vu de la proximité des berges de l'Arve.

Mme Stebler poursuit la question par rapport à la pétition déposée pour une rénovation légère du bâti de la Halle. Elle demande si la mise à disposition d'un espace culturel fort recherché par la population serait envisageable avant la dépollution et la reconstruction.

Mme Marti apprécie que M. Baud amène des aspects écologiques. Elle constate à la lecture des détails que le crédit prévoit des aspects thermiques, de sécurité, de démolition des déchets et matériaux dangereux. Elle demande si ces aspects sont véritablement pris en compte dans les coûts.

M. Etienne demande, puisqu'il est question dans les considérants d'un contact direct avec la voie verte d'agglomération, un document de support pour les travaux de la commission.

## **8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 129-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DESTINE AUX AMENAGEMENTS DE SURFACE DE LA RUE DU TUNNEL**

M. Walder introduit le sujet qui fait suite à la délibération votée il y a peu concernant la mise en séparatif et la création des canalisations. Il s'agit ici du crédit d'étude -et de réalisation pour les aménagements extérieurs de la rue du Tunnel. Le chemin privé en question va devenir public et doit être aménagé dans le respect de ce qui a été prévu dans la charte d'aménagement de Carouge Est. Sur le montant de CHF 600'000.-, environ CHF 410'000.- devraient être financés par la taxe d'équipement, seuls CHF 190'000.- resteront à la charge de la Ville de Carouge. Il rappelle qu'aménager une rue et un quartier lorsque des immeubles s'y créent est une obligation légale. En bordure de ce chemin, outre les habitations et bureaux, un projet permettra plusieurs dizaines d'appartements.

**Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'opposition.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi demande si des travaux seront à l'avenir nécessaires au niveau des collecteurs.

M. Walder répond que la mise en séparatif et les collecteurs ont été déjà été votés par le Conseil municipal.

M. Voignier aimerait que les commissaires veillent à ce que l'aménagement soit cohérent avec la parcelle 3290 et le projet Similor, car un parc est prévu. Une cohésion est donc souhaitable.

M. Maulini souhaite lui aussi que la cohérence avec le parc soit garantie. Quant au calendrier, il demande si le chemin serait aménagé avant les travaux « Similor ». Il invite la commission à s'intéresser au phasage des différents travaux.

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 130-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE POUR UNE AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DES REFUGIES DE GUERRE ET DE LEUR FAMILLE AU SUD-SOUDAN**

Mme de Haller Kellerhals introduit le sujet. Le Sud-Soudan connaît actuellement la plus grave crise humanitaire depuis son indépendance en juillet 2011. Depuis que le conflit armé a éclaté entre les membres du parti au pouvoir en décembre dernier, on dénombre plus de 1,1 million de déplacés internes et plus de 400'000 réfugiés répartis entre l'Ouganda, le Kenya, le Soudan et l'Éthiopie. Ce qui au départ devait être provisoire devient une situation à haut risque tant au niveau sanitaire qu'alimentaire pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil. Les conditions de vie extrêmes risquent à leur tour de provoquer de nouveaux conflits au sein même de la population, entre ces déplacés internes et la communauté d'accueil. Face à la situation, la réponse internationale à la crise est inégale suivant les régions. Mené par l'Entraide protestante suisse, en collaboration avec Accor, son partenaire local depuis plus de dix ans, le présent projet viendra en aide à près de 22'400 personnes dans trois districts de l'Etat d'Équatoria-Central où l'aide humanitaire internationale manque encore. C'est pourquoi le Conseil administratif vous propose d'ouvrir un crédit humanitaire de 20'000 CHF en faveur de l'EPER pour son aide d'urgence au Sud-Soudan.

**Mise aux voix, la prise en considération de la délibération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**10. MOTIONS**

**(Article 32 du règlement)**

**1. Motion 48-2014 : Mouvement pour les aîné-es, année internationale des seniors pour la gratuité des cours**

Mme Stebler présente le projet. Membres du Club des aînés, les requérants ont été

approchés par plusieurs personnes âgées qui aimeraient participer à des cours de gymnastique. Plusieurs activités sont déjà organisées, comme la zumba ou le yoga, mais les seniors ne peuvent pas participer à plusieurs cours au vu de leurs prix élevés. Etant donné que les médecins recommandent une demi-heure d'activité physique par jour ou au minimum trois fois par semaine, il est proposé que ces cours soient gratuits pour les personnes âgées. Cette initiative, déjà pratiquée par plusieurs communes, serait bénéfique à la santé des aînés notamment en cette année internationale pour la gratuité des cours. Enfin, elle observe qu'affirmer que les seniors sont riches est faux, la Suisse étant au 34<sup>ème</sup> rang de l'OCDE. Beaucoup de seniors du Club des aînés vivent avec environ CHF 3'000.-. Mme Stebler demande à ce que le projet soit porté à l'ordre du jour.

M. Mutzenberg donne lecture du projet.

*Projet de motion au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge.*

*Motion du Mouvement pour les aîné-es, année internationale des seniors pour la gratuité des cours*

*Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux*

*Vu que les médecins recommandent aux personnes de plus de 55 ans une activité physique au moins trois fois par semaine*

*Vu que ces activités coûtent un certain prix et ne permettent pas à tous de participer à plusieurs cours*

*Vu qu'une personne suivant trois cours par semaine devrait payer en moyenne CHF 900.- par an.*

*Vu que les dernières statistiques de l'OCDE constatent que le taux de pauvreté des seniors suisses est l'un des plus élevés des 34 pays de l'OCDE.*

*Vu les bienfaits de bouger, danser, de s'assouplir grâce à de nombreuses activités telles que le yoga, la zumba, la rythmique, la marche nordique, et que ces activités permettent une meilleure santé et des économies sur le coût de la santé*

*Vu que les activités physiques régulières sont bonnes pour la mémoire, évitent la dépression et enrichissent les relations sociales en rompant la solitude*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*1. À garantir la gratuité de toutes les activités physiques pour les aînés organisées par la Commune (coût estimé à environ CHF 30'000.-)*

*2. À faciliter la mise à disposition de salles nécessaires dans les écoles, au centre sportif des Pervenches ou ailleurs pour y pratiquer les cours proposés.*

*Pour le PS, Patrick Mutzenberg, pour les Verts, Denise Martin, pour AGT, Henriette Stebler.*

**Mise aux voix, la prise en considération de ce projet de motion est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Il n'y a pas d'opposition.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti aimerait ajouter un ou deux points. La Commune fait beaucoup d'efforts pour les jeunes en octroyant des subventions, ce dont elle se réjouit. Le temps est désormais celui des seniors. La prise en charge de ces activités pour aînés doit être abordée par la commune.

M. Mutzenberg précise qu'à l'heure actuelle, l'état des lieux réalisé par les initiants révèle qu'aucune activité physique n'est gratuite pour les seniors, ce qui explique la motion.

M. Gerster souhaiterait que les commissaires s'interrogent sur l'âge à partir duquel une personne est « senior ». Quant aux coûts, le calcul du coût global ne lui semble pas correct. Il souhaite aussi que la commission se penche sur les bénéficiaires : qui aura droit à cette prestation ?

M. Buchs demande quel est le coût d'organisation de ces cours. Ensuite, il voudrait une liste des activités à disposition des aînés. Par exemple, M. Buchs fait partie de la ligue contre le rhumatisme qui met des cours à disposition des gens qui y participent financièrement, même symboliquement. Enfin, il propose de se focaliser sur les gens qui en ont réellement besoin. Les aînés fortunés doivent payer la totalité des cours.

Mme Hiltpold souhaiterait aussi mieux connaître les coûts. À son avis, il faudrait organiser un cours communal gratuit plutôt que rembourser des cours. La commission devrait aussi s'interroger sur la nécessité de pratiquer trois fois par semaine un sport et envisager des possibilités pour faire baisser les coûts. Elle relève aussi le problème de mise à disposition des salles. Le coût des salles n'est pas excessif, mais les horaires ne sont pas toujours adaptés aux aînés. La salle des Charmettes par exemple n'est plus utilisée par les écoles et pourrait être mise à disposition.

M. Baud aimerait que la Commission entende le Président du Club des Aînés et celui du Cartel des sociétés.

Mme Marti rejoint M. Buchs et Mme Hiltpold sur différents points. Des cours gratuits existent déjà, notamment ceux qui sont organisés par la Ville de Genève. Elle souhaiterait aussi un inventaire des prestations existantes. Elle préfère l'option de rémunérer un professeur pour qu'il donne un cours gratuitement à celle du remboursement des frais.

Mme Stebler précise que les CHF 30'000 cités correspondent au salaire des professeurs de gymnastique.

M. Voignier souhaite préciser que l'aquagym est une activité ouverte à tous, y compris aux personnes âgées. Il aimerait inviter, lors de la séance de commission, la Présidente de la Gymnastique de Carouge. Elle sera à même de parler des cours qui existaient et ont été arrêtés en raison des salles. Il n'aimerait pas que l'argent soit le salaire des professeurs déjà en place au Club des aînés. D'autres offres existent certainement.

## **2. Motion 49-2014 : pour la mise en place d'une cafétéria dans le futur bâtiment de l'EPI**

M. Mutzenberg donne lecture du projet.

*Projet de motion au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge.*

Motion pour étudier la mise en place d'un espace public dans le futur bâtiment de l'EPI

*Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux*

*Vu le développement intensif du quartier de la Fontenette, ancienne cité Les Familia*

*Vu la construction de nouveaux immeubles abritant 335 nouveaux logements*

*Vu le souhait des habitants de disposer d'un lieu de rencontre pour se retrouver, pour y manger et discuter,*

*Vu que le rez-de-chaussée des sept immeubles de la Fondation Emma Kammacher ne pourront pas accueillir ces locaux*

*Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un espace public bistro-cafeteria-tea-room dans le futur bâtiment de l'EPI et de le mettre à disposition des habitants du quartier.*

*Pour le PS, Patrick Mutzenberg, pour les Verts, Didier Prod'hom, pour le PLR, Mario Conti, pour AGT, Henriette Stebler.*

**Mise aux voix, la prise en considération de cette motion est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

M. Prod'hom propose un vote sur le siège, car la construction des 350 logements impliquera l'arrivée de plus de 1'000 nouveaux habitants à Carouge. Le délai est extrêmement court – les travaux du parking devraient débuter à l'automne 2015 – et la Fondation Emma Kammacher n'avait rien voulu faire en ce sens. Pour M. Prod'hom, un équipement de cette nature est un bien social fort souhaitable. L'invite consiste donc à créer un espace commun et éviter ce qui s'est passé à la Tambourine.

Mme de Haller Kellerhals trouve qu'il serait dommage que le Conseil municipal vote sur le siège. Il serait profitable d'écouter le service des Affaires sociales et d'autres intervenants qui pourraient faire part de leur expérience. Elle rappelle qu'il y a d'autres projets de restauration de l'autre côté de la route, à la future piscine. Aussi, elle invite les conseillers municipaux à renvoyer cette motion en commission.

M. Voignier rejoint les propos de Mme de Haller Kellerhals. La motion est trop vague pour en discuter sur le siège.

M. Baertschi rappelle que cette question avait déjà été abordée en commission lors du vote sur le bâtiment de l'EPI. Il ne trouve pas sérieux de prendre une décision sur le siège.

Mme Stebler pense qu'il y a urgence. Les habitants pourront ainsi disposer d'un petit local pour se rencontrer. Ils ne se contenteront pas d'une piscine future et d'un restaurant, et un tel local leur permettrait de se rencontrer sans risquer leur peau en traversant cette route. Pour elle, il faut voter sur le siège.

M. Maulini est lui aussi d'avis que la question mérite une réflexion notamment en raison du lien avec l'EPI. Il suggère donc le renvoi en Commission.

Pour Mme Hiltpold, il est préférable d'agir correctement, quitte à attendre un mois.

M. Prod'hom retire sa proposition au vu des échanges précédents. Il ne rejoint cependant pas Mme de Haller Kellerhals : un petit équipement de quartier n'est pas sans importance, même si un projet plus important est prévu de l'autre côté de la route.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Maulini souhaite que les gens de l'EPI soient reçus. Ils souhaitent peut-être un autre type d'équipement.

M. Voignier aimerait que les commissaires soient attentifs aux nuisances potentielles. En outre, il invite la commission à conduire une réflexion sur l'ensemble de ce terrain et de ce parcours.

M. Prod'hom suggère que les habitants de Carouge Est soient entendus lors de cette commission, à laquelle les architectes devraient aussi être invités.

M. Buchs aimerait que la commission se penche sur la question des coûts de ce tea-room. Une patente sera nécessaire.

## **11. POSTULATS**

(Article 35 du règlement)

*Il n'y en a pas.*

## **12. RESOLUTIONS**

(Article 29 du règlement)

*Il n'y en a pas.*

## **13. PETITIONS**

### **Pétition sur la tranquillité des riverains (PE 017-2014).**

Mme Lammar indique que des documents ont été transmis au Conseil municipal, notamment une expertise sur le bruit relative à l'entreprise Rotelli. L'expertise conclut que les valeurs limites d'émissions ont été respectées. Toutefois, elle mentionne que les composantes impulsives, importantes et à caractère irrégulier du bruit sont particulièrement désagréables. L'étude a également examiné les mesures envisageables. La halle couverte et le mur antibruit ont été écartés en raison de dispositions réglementaires. Le Conseil administratif n'est pas satisfait de cette expertise paradoxale. La police municipale est intervenue auprès de l'entreprise concernée pour l'inviter à traiter ses matériaux avec plus de délicatesse. M. Walder a aussi rencontré récemment des représentants de la FTI, propriétaire du terrain. Celle-ci a mandaté une personne pour s'occuper de cette problématique. Mme Lammar pense qu'il serait intéressant d'entendre l'ensemble des protagonistes.

Le bureau propose le renvoi en Commission des pétitions.

Il n'y a aucune opposition.

## **Le renvoi en Commission des pétitions est accepté à l'unanimité.**

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier aimerait que M. Pache, du département bruit et nuisances du Canton de Genève, soit auditionné. En effet, d'autres éléments non négligeables comme la pollution et la poussière – à côté d'une école – doivent être pris en compte.

Mme Marti trouve qu'il serait souhaitable de dresser une liste des nuisances dans ce quartier, car elles sont nombreuses. Elle rend attentifs les commissaires au fait que les taux mesurés sont très proches du maximum toléré.

### **Pétition 018-2014 (Accords TISA)**

Mme Marti précise que l'objet de la pétition concerne les deux dernières pages.

La Présidente explique que cette pétition, signée par huit personnes, demande une réflexion communale sur les implications des accords de libre-échange au niveau communal, cantonal et fédéral.

Le bureau propose le renvoi en pétition des commissions.

## **Le renvoi en commission est accepté par 25 pour et 2 abstentions.**

Mme Marti propose d'auditionner M. Daniel Bertossa, de la Fédération internationale des services publics ou Mme Isolda Agazzi, d'Alliance Sud, très au fait de la problématique ainsi qu'un représentant du SECO.

Mme Hiltpold observe que les signatures sont cachées. Elle demande qui a signé la pétition et qui est la société SSP.

La Présidente indique que conformément au règlement, les signatures ne peuvent pas être lues publiquement.

M. Baud demande lui aussi la présence d'un membre du SECO.

## **14. QUESTIONS**

(Article 40 à 42 du règlement)

### **Réponses aux questions en suspens par le Conseil administratif**

#### **Mme de Haller Kellerhals répond à la question orale QO 330 d'Alain Voignier : Théâtre Alchimic et Amis et handicapés**

Le Théâtre de l'Alchimic accueille des personnes handicapées bien que le bâtiment ne soit pas équipé pour cela : absence de toilettes accessibles aux fauteuils roulants. Les personnes doivent s'annoncer à l'avance et sont placées au premier rang.

Soucieux de trouver des solutions, le directeur, Pierre-Alexandre Jauffret a mandaté l'atelier Joriodécors en juin dernier pour réaliser des travaux dans le théâtre, ainsi que différents organismes pour handicapés moteurs afin d'équiper correctement les toilettes que le restaurant La Barca situé en face du théâtre leur met gracieusement à disposition.

A l'Alchimic, les travaux permettant la circulation des fauteuils roulants nécessiteront de démonter tout le salon et de changer totalement l'une de ses parois dans laquelle sera

réalisée une nouvelle porte. Cependant, ce projet doit d'abord être validé par les services de sécurité. A cet effet, M. Jauffret a contacté le 1er juillet dernier le responsable de la police du feu qui s'occupe des théâtres, M. Vesin, pour lui soumettre le projet. Un rendez-vous est fixé in situ en fin de semaine.

Le Théâtre Alchimic s'occupe également des personnes malvoyantes. A ce titre, la direction met en place un système d'audio description pour le spectacle *Le Chat du Rabbín*. Cela permettra aux personnes aveugles et malvoyantes de suivre le spectacle grâce à des informations à propos de ce qui se passe sur scène qui leur seront données oralement et simultanément par casque pendant le spectacle.

Le Théâtre des Amis dispose d'un seul emplacement pour accueillir une personne en chaise roulante.

### **Monsieur Walder répond à la QO 292 : Question orale de Mme Marti – Première avancée cycliste route des Jeunes, au Carrefour de l'Etoile**

#### **Réponse**

Selon les informations récoltées par nos services, le sas vélo qui aurait préexisté ne figure sur aucun plan de la DGT. Les marquages actuels sont en place depuis la réalisation du « Tram Acacias » (mise en service en décembre 2004) et n'ont jusqu'à ce jour jamais fait l'objet d'une demande de modification auprès du Canton.

Pour faire suite à votre question totalement justifiée, nous avons fait une proposition d'aménagement pour introduire un sas vélo à la sortie de la route des Jeunes en direction de la route du Grand-Lancy. Cette proposition a été retenue et sera réalisée en même temps que les changements horaires TPG, c'est-à-dire en décembre 2014.

Pour compléter et favoriser la progression des deux-roues, nous avons également demandé une modification des places de stationnement 2 roues motorisés situées sous le parking de l'Etoile et l'ajout de pictogrammes « vélo » pour mieux définir le cheminement qui permet de rejoindre les feux tricolores. Ces marquages seront effectués d'ici la fin du mois de septembre.

#### **Questions écrites**

Il n'y en a pas.

#### **Questions orales**

##### **M. Prod'hom : épingles à vélos rue des Caroubiers (QO 331)**

M. Prod'hom explique que lors du réaménagement du secteur Noirettes, des places ont été marquées pour les deux roues et sont actuellement utilisées par les deux roues motorisés. Les habitants et les usagers d'une école de formation professionnelle se plaignent de ce fait. Il demande quand seront placées les épingles.

M. Walder répond que des épingles ont été enlevées en raison de travaux de peinture. Elles seront replacées à différents endroits. Cependant, il note que conformément aux règles cantonales en vigueur, il y a aussi des places mixtes pour deux roues et deux-roues motorisés. Il n'est donc pas possible de mettre trop d'épingles. Le Conseil administratif prend toutefois note de la demande et corrigera la situation.

##### **M. Prod'hom : éclairage des façades de Route de Saint-Julien, 7 et 9 (QO 332)**



M. Prod'hom remarque que depuis un certain temps, une façade s'illumine le long de la route de Saint-Julien avec un drapeau suisse et différents effets. Ces aménagements de lumière qui perdurent toute la nuit sont peu respectueux aux yeux des Verts. En outre, il y a des habitants en face. Il demande s'il serait possible de limiter la plage horaire de ces éclairages.

M. Walder lui répondra lors de la prochaine séance.

#### M. Prod'hom : génératrice diesel à La Vogue (QO 333)

La question de M. Prod'hom porte sur les manèges de la Vogue. Deux génératrices diesel tournent pendant la totalité de La Vogue pour alimenter ces manèges. Il pense que des solutions alternatives sont envisageables et demande quand cette situation pourra être améliorée, aussi bien du point de vue écologique que sonore.

M. Walder répond qu'il est prévu de pallier ce problème dans le projet d'aménagement voté sur le siège, le mandat d'études vise à donner suffisamment de puissance électrique à cette place pour intégrer les manèges.

#### M. Voignier : parking rue J.-Grosselin (QO 334)

M. Voignier avait demandé il y a presque une année que l'augmentation des parkings deux roues à la rue Jacques-Grosselin soit étudiée. Il n'a toujours pas de réponse à ce jour et constate de surcroît qu'une vingtaine de places de voiture a été supprimée pour mettre des bus en attente. Il demande comment cette décision a été prise. En outre, il signale que la hauteur des bus crée un danger à la sortie du parking.

M. Walder le rassure, les questions des conseillers municipaux sont entendues. Il remarque que tout changement de marquage et de circulation exige une autorisation du Canton. Quand elles concernent les TPG, les autorisations sont traitées avec plus de célérité que les demandes de Carouge. Quant aux places mentionnées, il va se renseigner. À noter cependant que les demandes des TPG sont prioritaires sur d'autres aménagements, ce qui est une bonne chose pour réduire les embouteillages par le transfert modal sur les transports publics.

M. Voignier réplique que le problème qui se pose est celui de la compensation des places automobiles, même si c'est le Canton qui sursoit sur la Commune.

#### M. Morex : Auberge communale (QO 335)

Malgré la déclaration de Mme Lammar au sujet de l'auberge communale. M. Morex pense que ce dossier pose encore problème. Cette auberge a perdu son caractère communal pour devenir un énième « bistrot de luxe » où les prix sont totalement surfaits. M. Morex s'y est rendu et a pu constater que le plat du jour, facturé à CHF 20.- se composait d'une petite salade mêlée, d'une tranche de gâteau à la courge et d'une tranche de tarte aux cerises. En plus d'être cher, il faut aimer manger deux parts de gâteau dans le même repas. M. Morex a donc préféré une entrée suivie d'un plat, et a pu constater que pour des portions très peu copieuses, agrémentées d'un verre de vin et d'un café, le prix de son repas lui est revenu à CHF 90.-. Ce ne sont pas à son avis des prix populaires. Quant au décor, il lui semble que c'est du moderne avec du faux vieux. Les nappes ont disparu des tables. Les tableaux, qui font partie du patrimoine carougeois, n'ont pas tous été remis en place ou ne sont pas visibles. M. Morex rappelle que lors de l'attribution, il avait été convenu que le personnel devait être réengagé, ce qui n'a pas été fait. Il demande pourquoi. M. Morex demande aussi pourquoi seules des entreprises italiennes, et non pas de la place, ont conduit les travaux de rénovation, alors qu'il s'agit d'un bâtiment communal.

Mme Lammar réitère que des adaptations devront être faites, notamment sur la carte. Les premiers prix ont déjà été revus à la baisse. La quantité servie pourrait aussi être revue. Seule la pratique pourra donner des orientations. Elle craint *l'a priori* de M. Morex, qui semble avoir vu l'ensemble avec un sentiment négatif. La question du décor lui paraît subjective. L'aménagement a conservé les fresques, et ces dernières ont été mises en valeur par des éclairages spécifiques. Une des fresques se voit d'ailleurs depuis la rue. D'autres personnes applaudissent le fruit des travaux. Pour ce qui est du personnel, il avait été convenu et exigé que les gérants devaient entendre les employés qui le souhaitent. Elle vérifiera les informations à cet égard. Il faudra effectivement préciser qui s'est présenté ou non avant d'affirmer que personne n'a été réengagé. Quant aux entreprises italiennes, le Conseil administratif avait exigé que les conditions de travail soient respectées. Cependant, les travaux étaient à la charge des nouveaux gérants et la Commune ne pouvait pas choisir les entreprises.

M. Morex demande ensuite pourquoi l'Auberge est fermée le dimanche soir et le lundi toute la journée.

Mme Lammar va vérifier, il lui semble que l'ouverture 7/7 figure dans le contrat de bail.

#### Mme Hiltpold : 1er août (QO 336)

Mme Hiltpold a été frappée, lors de la dernière fête, par le manque de stands. Elle demande quelle est la raison de cette diminution. Mme Hiltpold a entendu dire que les conditions de participation ont été complexifiées et que ce fait a pu dissuader certaines associations qui s'en seraient trouvées découragées. Ce manque de stand a également entraîné le départ de beaucoup de gens qui n'ont pas trouvé suffisamment de quoi manger, ou se sont découragés devant de longues files d'attente. Elle demande si des mesures peuvent être envisagées pour remédier à cette situation. Enfin, elle demande également s'il serait possible de trouver un « lead singer » pour chanter l'hymne avec la fanfare et entraîner ainsi le public.

Mme de Haller Kellerhals répondra la prochaine fois.

#### Mme Hiltpold : Place du Marché (QO 337)

Mme Hiltpold souhaite intervenir sur les débordements nocturnes. Elle a entendu les explications du Conseil administratif, mais demande pourquoi une présence permanente de la police municipale n'est pas possible dans ce secteur, sachant que les rondes sont inefficaces. Elle demande si l'on pourrait envisager la présence d'une tente permanente de la sécurité municipale dans ce périmètre qui devient une zone de non-droit. Elle propose aussi de réfléchir à une grève de nettoyage, afin de sensibiliser les usagers sur cette problématique. Les collégiens pourraient par exemple participer au nettoyage. Elle aimerait que des actions soient engagées contre l'incivilité des gens. Elle aimerait également un bilan de l'action *Intermezzo*. Il faudrait réfléchir à des pistes.

Mme Lammar répond que la problématique de la place du Marché est un réel problème. Le nombre de déchets abandonnés va crescendo. Les APM sont présents, mais peuvent difficilement agir face à 200 jeunes, surtout au vu de leur état d'alcoolémie. La police cantonale ne dispose pas non plus des effectifs nécessaires. En outre, du fait des nouvelles mesures de proximité cantonale, la police termine son service relativement tôt. C'est une problématique sur laquelle elle a pu discuter avec M. Maudet. La problématique de l'interdiction de la consommation d'alcool se pose différemment pour Carouge, dans la mesure où il s'agit ici d'une place publique mise à disposition de la population. L'interdiction de l'alcool lui semble excessive. Quant à la présence des APM, une seule patrouille est disponible la nuit. Engager plus d'APM pose problème en termes budgétaires. En outre, la

patrouille ne peut pas rester au même endroit toute la soirée, car elle doit répondre aux différentes réquisitions. Quant à la grève du nettoyage, Mme Lammar souligne que les pollueurs viennent souvent d'ailleurs. Elle est bien consciente que les panneaux seuls, malgré les photos très parlantes, ne suffiront pas à résoudre le problème. Elle apprécie les propositions. Quant au bilan *Intermezzo*, l'action portait sur un élément particulier, le Mur du son. Vu que la manifestation était destinée aux jeunes, il fallait les sensibiliser à ce moment-là. L'action d'*Intermezzo* se déroule toujours fin mai et début juin. Elle pourra certainement transmettre un bilan à Mme Hiltpold.

#### Mme Hiltpold : Zone piétonne Rue Saint-Joseph (QO 338)

Mme Hiltpold a entendu les propositions qui vont être faites pour l'aménagement de cette rue. Elle demande à M. Walder, s'il va entendre les habitants et de quelle manière ils seront consultés. Il lui paraît essentiel qu'ils soient entendus sur cette question importante.

M. Walder explique que les rencontres sont prévues. Le projet était gelé en raison des recours et des discussions avaient été mises en place avec les commerçants notamment. Plusieurs solutions d'aménagement simple ont été envisagées. Des modifications pourront être apportées dans le cadre d'une discussion citoyenne. Le Conseil administratif ne voulait pas envenimer le débat en raison des recours.

Mme Hiltpold relève l'inégalité de traitement entre habitants et commerçants, ces derniers ayant déjà été consultés. Elle rappelle qu'il s'agit de la qualité de vie des habitants.

M. Walder signale que les commerçants étaient les principaux opposants à cet aménagement. Il valait mieux discuter avec eux en premier lieu. Le Conseil administratif ne souhaitait en aucun cas laisser les habitants en marge des discussions.

#### M. Barthassat : Divers 1 (QO 339 : Licenciements)

M. Barthassat se fait l'écho d'interrogations de différentes personnes au sujet du licenciement d'une personne en arrêt maladie. Il demande si ceci est dû à une erreur des ressources humaines.

Mme de Haller Kellerhals précise que seul le Conseil administratif peut licencier un employé. La procédure en question est toujours en cours au niveau judiciaire. Le Conseil administratif doit donc garder sa réserve. À noter cependant que lors que la décision du licenciement a été prise, cette personne n'était pas en congé maladie, à la connaissance de la Ville de Carouge.

#### M. Barthassat : Divers 2 (QO 340 : Usage de la vidéosurveillance)

Le 5 septembre, à la place du Marché, M. Barthassat a vu 200 jeunes adolescents totalement déchaînés. Il demande si la Commune porte plainte chaque lundi et demande à visionner les images de vidéosurveillance. Il souligne aussi le problème de la lumière. Il faudrait une bonne lumière et des caméras efficaces.

Mme Lammar répond que la problématique des caméras est en effet préoccupante. Malgré les plaintes et les visionnements, l'identification n'a pas permis d'identifier des auteurs. La Commune porte bien plainte en cas de déprédations ou de destruction de biens communaux.

M. Walder reconnaît que ces luminaires qui datent de quelques années posent problème. Ils éblouissent plus qu'ils n'éclairent, et cet excès de lumière attire les gens et empêche les riverains de dormir. Les services de la commune y travaillent dans le cadre du plan lumière.

Mme Lammar ajoute que la Ville de Carouge est encore liée par un contrat avec la société des caméras.

M. Barthassat les remercie de leurs réponses et espère que des mesures seront prises plus rapidement.

Mme Stebler : diffusion de matchs de la Coupe du monde (QO 341)

Mme Stebler a constaté, mardi 8 lors de la diffusion sur écran géant de matchs de la Coupe du monde, qu'il y avait plus de policiers que de spectateurs. Elle demande la raison de cette démesure. À son avis, cela augmente le sentiment d'insécurité. Elle demande si cet encadrement excessif s'inscrit dans le nouveau contrat passé avec M. Maudet.

Mme Lammar reconnaît que cette problématique se pose souvent. Il s'agit d'un service de la police cantonale dit « COP » et chargé des manifestations. Aucune manifestation ne peut avoir lieu sans l'aval de ce service. Ce dernier pose des exigences qui doivent être respectées, aussi étonnantes qu'elles puissent paraître. C'est ce qui s'est passé à l'occasion de cette transmission de match. Le comité du Cartel a aussi posé quelques exigences élevées, par exemple l'obligation de disposer d'un extincteur sous chaque tente. Le COP sera rencontré par le Conseil administratif.

Mme Stebler : stand de tir des Moraines : que faire ? (QO 342)

Mme Stebler indique que la Confédération a demandé un recensement des lieux de tirs dont la pollution importante risquait de mettre en péril les promeneurs. Elle demande si la Commune a des informations sur ces stands de tir pollués et si des mesures sont envisagées.

M. Walder se renseignera.

Mme Stebler : Manifestations locales et internationales pour le climat, que faire ? (QO 343)

Mme Stebler évoque le dépôt d'une pétition de 2 millions de signataires à l'ONU pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle demande ce qui peut être fait au niveau local et communal pour réduire les émissions de CO2.

M. Walder répond qu'il est très important de prendre conscience que le climat est l'enjeu du siècle à venir. La Commune entend travailler sur les problématiques énergétiques des bâtiments. La population et les commerçants seront incités à réduire leur consommation. Plus d'un tiers de la nourriture est aujourd'hui jetée et certaines mesures peuvent être prises au niveau de la commune.

Mme Stebler : Emma Kammacher, façades en tôle blanche (QO 344)

Mme Stebler s'inquiète du bruit que feront ces façades en cas de pluie ou de grêle.

M. Walder répond que les aspects esthétiques de ces façades n'ont pas convaincu le Conseil administratif qui a écrit à la Fondation. En parallèle, les habitants s'inquiètent de l'intégration de ces nouveaux immeubles et habitants dans le quartier. Une rencontre conjointe sera organisée pour traiter ces questions publiquement. Quant à la grêle, elle n'est pas particulièrement fréquente.

Mme Marti : Fonds intercommunal, quel report sur le budget de la commune ? (QO 345)

Mme Marti a lu les documents sur le fonds intercommunal. Elle a été frappée par la diminution du budget pour le GIAP, malgré l'augmentation des demandes de place. Elle demande quel en est l'impact sur le budget de la commune.

Mme de Haller Kellerhals répond qu'il s'agit de CHF 200'000 pour le budget 2015, ce qui correspond à une réduction de la participation du fonds intercommunal. Ce dernier a assumé une partie des coûts depuis 2008, mais prévoyait une diminution progressive.

Mme Marti : pique-nique des chefs et tri (QO 346)

Mme Marti observe que lors du pique-nique des chefs à l'occasion de la semaine du goût, il y avait plus de contenants que de contenu, avec par exemple 4 contenants en plastique par personne. Des poubelles avaient été placées pour le tri, mais les gens ne savaient pas comment s'y prendre. Elle demande si une amélioration pourrait être apportée au tri, par exemple l'engagement d'un jeune avec les TSHM.

M. Walder assure qu'il y réfléchit. Il rappelle simplement que le repas était gratuit et d'excellente qualité. Ce pique-nique est un projet magnifique et il a pour sa part trouvé le contenu délicieux et servi en suffisance.

Mme Marti répond qu'elle a bien précisé que le repas était bon et sympathique. Elle a néanmoins constaté que seule une certaine catégorie de la population, à savoir des personnes aisées, a participé à cette manifestation. Il lui semble qu'il y a un problème d'accès à l'information qui pourrait être résolu.

M. Walder acquiesce. Il rappelle cependant qu'il s'agissait d'une manifestation privée, c'est donc aux organisateurs de faire la communication de leur choix. Il est inutile d'inviter 21'000 personnes pour 300 repas.

Mme Marti : contre-sens cyclable et mise en œuvre des pétitions de 2005 (QO 347)

Mme Marti a constaté de nombreux contre-sens cyclables dans le quartier de Noirettes. Elle rappelle une pétition demandant des contre-sens cyclables dans l'ensemble du Vieux Carouge, avalisée par le Conseil municipal. Après trois législatures, elle demande quand prévoit-on des mesures de ce type.

M. Walder reconnaît que les signalisations doivent être améliorées. Plusieurs marquages seront faits prochainement, ils sont en cours de traitement.

Mme Marti : logiciels libres, quelle utilisation dans l'administration communale ? (QO 348)

Mme Marti fait remarquer qu'il est possible d'avoir des logiciels libres. Elle se demande dans quelle mesure la Commune allait dans ce sens.

Mme Lammar répond que la Ville de Carouge étudie la mise en place de logiciels libres systématiquement lorsqu'une plus-value existe. Le futur site de la commune et un logiciel pour l'utilisation des archives s'inscrivent par exemple dans cette tendance. Il faut aussi savoir que plusieurs éléments sont transmis par l'ACG, qui doit aussi adopter l'esprit du logiciel libre. Il semblerait que les coûts de développement sont pour l'heure trop importants. Des discussions sont en cours au service informatique de ladite association.

M. Gerster : Noirettes (QO 349)

M. Gerster se demande si M. Walder a bien consulté l'ensemble des habitants. Il demande si des correctifs sont envisageables. Il existe des pistes cyclables, mais des situations

complexes se posent. Par exemple, le trafic de transit va désormais dans l'autre sens et les trottoirs sont trop larges. Enfin, à la fin de la Praille, l'aménagement n'est pas très judicieux au vu des Carougeois qui empruntent leur voiture le matin. Il demande si un bilan va être fait sur les aménagements faits dans ce quartier (disparition du parking vélo, bacs à légumes qui servent d'urinoirs, etc.).

M. Walder répond que le projet a pris en compte une consultation des habitants, mais il est impossible de consulter chaque habitant. Les grandes entreprises et les associations de quartier ont été appelées à participer à ce projet qui a été voté par tous les conseillers municipaux sauf deux personnes qui se sont abstenues. M. Walder reçoit de nombreux retours positifs sur ces aménagements. La plupart des usagers se montrent satisfaits. Ce sont les gens en transit qui se plaignent de devoir utiliser un cheminement particulier pour rentrer chez eux. Une séance publique sera organisée sur lesdits « pissoirs », dispositifs provisoires pour mettre de la nature en ville. Bien sûr, aucun projet n'est parfait.

M. Baud renonce à ses questions orales au vu de l'heure avancée. Il les transmettra prochainement par écrit. Il est applaudi.

La Présidente lève la séance à 22 :15

